

Recensement de la population 1999

Redéploiement de la population dans la plupart des régions

Michel Duée, Insee Alsace

Dans la plupart des régions de France métropolitaine, la population se répartit aujourd'hui de façon plus homogène sur le territoire. Ce redéploiement est surtout dû au desserrement urbain qui date généralement du milieu des années soixante-dix. Ses effets s'étendent progressivement à l'espace rural. Le dynamisme relatif de la capitale régionale joue aussi un rôle. Ainsi, dans les six régions les plus urbaines, le poids démographique de la capitale diminue. Des pôles secondaires se développent et le redéploiement de la population en est alors renforcé. Dans les autres régions, la capitale est plus dynamique que le reste de la région ; le redéploiement de la population est moins marqué. Dans trois régions, le Limousin, l'Auvergne et Midi-Pyrénées, la population se concentre de façon régulière depuis les années cinquante.

La répartition spatiale de la population métropolitaine est soumise à deux effets en partie liés : l'urbanisation croissante et le dynamisme relatif de la capitale régionale. Le dernier recensement confirme la tendance au rééquilibrage amorcé dans le milieu des années soixante-dix entre les pôles urbains (agglomérations composées d'une ville-centre et de sa proche banlieue) et leur périphérie appelée couronne périurbaine (cf. *Pour comprendre ces résultats*). Jusqu'à cette date, la population se concentre dans les villes qui cumulent solde naturel (naissances moins décès) et solde migratoire (arrivées moins départs) positifs. Les déséquilibres entre territoires se creusent. Le poids des pôles urbains augmente forte-

ment : en France métropolitaine, il croît de 58,5 % en 1962 à 62,5 % en 1975, alors qu'ils ne représentent que 7,5 % de la superficie métropolitaine. Cet afflux de population est alors lié aux dernières manifestations de l'exode rural et au développement des banlieues.

Dans les années soixante-dix, les mouvements migratoires s'inversent, provoquant un desserrement de la population autour des villes. Les habitants quittent les pôles urbains pour s'installer dans leurs couronnes périurbaines. La population vivant dans ces territoires augmente ainsi fortement : en 1999, elle représente 13 % de la population métropolitaine contre 8,7 % en 1968. En revanche, le poids des pôles urbains baisse de 62,5 % en 1975 à 60 %. Depuis les années soixante, les grandes métropoles régionales se sont fortement développées, contribuant de manière décisive à l'urbanisation du territoire. Leur dynamisme, qui influence aussi la répartition spatiale de la population, s'appréhende en considérant la population de leur zone d'emploi qui correspond à peu près à leur zone d'influence (cf. *Pour comprendre ces résultats*).

Dans les six régions les plus urbaines, le redéploiement de la population est très marqué

Dans les six régions les plus urbaines (groupe 1), le desserrement urbain est marqué et la capitale régionale est moins dynamique que le reste de la région. Ces deux effets contribuent à un fort redéploiement de la population, c'est-à-dire à une forte réduction des inégalités de densité. Ce groupe comprend des régions pourvues d'une grande métropole comme l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et des régions fortement urbaines comme l'Alsace et la Haute-Normandie (*tableaux 1 et 2*). Dans ces six régions, plus de 7 personnes sur 10 vivent dans une aire urbaine, c'est-à-dire dans un pôle urbain et sa couronne périurbaine, contre moins de 7 sur 10 dans les autres régions.

INSEE
PREMIERE

Le desserrement urbain est très important dans ces régions, puisqu'en moyenne, les pôles urbains se développent quatre fois moins vite que leur couronne périurbaine (0,28 % contre 1,23 % par an depuis 1990). Le poids des premiers dans la population régionale baisse, passant de 80,5 % en 1975 à 76,5 % en 1999. Parallèlement, le poids de leur couronne périurbaine augmente d'un tiers, passant de 7,2 % en 1975 à plus de 10 %.

Dans les régions de province de ce groupe, le desserrement date des années soixante-dix (*graphique 1a*). Dans le cas de l'Île-de-France, le desserrement est plus ancien et c'est la commune de Paris *intra muros*, et non le pôle urbain, qui conditionne l'évolution. La population de Paris baisse régulièrement au profit du reste de la région : son poids dans la population francilienne passe ainsi de 33 % en 1962 à 19,5 % en 1999, pour moins de 1 % de la superficie de la région. Cette chute a beaucoup contribué à la réduction régulière des

disparités de densité à l'intérieur de la région.

Le desserrement de la population s'étend au-delà des aires urbaines. Ainsi, la périurbanisation s'élargit à la périphérie lointaine des pôles urbains (communes multipolarisées et rural sous faible influence urbaine). La population de ces territoires augmente presque deux fois plus vite que la moyenne régionale. Ce desserrement profite même à l'espace rural isolé. A part dans le Nord-Pas-de-Calais, il gagne des habitants. En moyenne dans le groupe, son rythme de croissance (0,46 % par an entre 1990 et 1999) est comparable à celui de la région. Cette situation contraste avec celle de la plupart des autres régions où le rural isolé perd de la population.

La périurbanisation se produit aussi autour des petites villes, appelées pôles ruraux. Leur périphérie se développe deux fois plus vite que le centre. Si l'on excepte l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais, où elles sont peu

nombreuses, ces petites villes sont dynamiques. La population vivant dans leur périphérie se développe plus vite que la moyenne régionale (0,6 % par an contre 0,4 %).

Le relatif manque de dynamisme de la capitale régionale accentue le redéploiement

Dans les six régions de ce groupe, le poids de la capitale régionale diminue ou stagne. Ainsi en Rhône-Alpes, le poids démographique de la zone d'emploi de Lyon reste stable depuis 1982, autour de 28,8 %. Le peuplement se rééquilibre au profit d'autres zones plus dynamiques, ce qui amplifie le redéploiement de la population (*graphique 1b*). Entre 1975 et 1999, le nombre d'habitants du Genevois français a augmenté de plus de 47 % et celui de la zone d'emploi d'Annecy de plus de 41 %. Dans une zone relativement peu peuplée comme celle d'Oyon-

1 Les régions françaises selon le type d'évolution de leur urbanisation

Groupe de régions	Type de comportement	Poids de la capitale régionale	Caractéristiques
Groupe 1 Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Rhône-Alpes	desserrement urbain marqué	décroissant ou stable	régions très urbaines
Groupe 2 Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne, Aquitaine, Picardie, Centre, Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie, Corse	desserrement urbain moins marqué	croissant	
Groupe 3 Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Bretagne, Champagne-Ardenne	desserrement urbain mais reprise de la concentration depuis 1990	croissant	
Groupe 4 Midi-Pyrénées Limousin, Auvergne	concentration urbaine	croissant	population en hausse population en baisse

Source : recensements de la population, Insee

2 Quelques statistiques sur l'urbanisation des régions françaises

	Poids moyen de la zone d'emploi capitale (en % d'habitants)			Évolution de la population 1990-1999 (taux annuel en %)				
	1982	1990	1999	ensemble	pôle urbain	couronne périurbaine	rural sous faible influence urbaine	rural isolé
Groupe 1	27,7	27,1	27,0	0,47	0,28	1,23	0,81	0,46
hors Île-de-France	29,0	28,5	28,5	0,4	0,25	1,23	0,82	0,46
Groupe 2	23,8	24,4	25,4	0,33	0,21	0,93	0,54	-0,02
Groupe 3	18,9	19,7	20,7	0,39	0,45	0,87	0,34	-0,08
Groupe 4								
Midi-Pyrénées	34,6	37,4	40,6	0,54	0,75	1,40	0,38	-0,25
Limousin et Auvergne	35,4	36,3	37,5	-0,13	-0,04	0,54	0,00	-0,71

Source : recensements de la population, Insee

nax (43 000 habitants en 1975), la population s'est accrue de plus d'un tiers sur la même période. Par comparaison, la population rhône-alpine a augmenté dans le même temps de 18 %.

En Île-de-France, des centres d'activité se sont fortement développés et des villes nouvelles sont apparues à la périphérie de Paris. Dans les zones de Roissy-en-France et Orsay, la population a été multipliée par 2,8 et 2,7 depuis 1962. Dans les zones de Cergy, Evry et Lagny-sur-Marne, le nombre d'habitants a doublé sur la même période.

Dans les autres régions, le dynamisme relatif de la capitale régionale était généralement fort jusqu'au milieu des années soixante-dix, ce qui accroissait le phénomène de concentration de la population. Ainsi en Alsace, le poids de la zone d'emploi de Strasbourg a augmenté de moins de 28 % en 1954 à plus de 30 % au début des années soixante-dix. Depuis trente ans, ce poids reste stable entre 30 et 31 %.

Dans neuf régions, le dynamisme de la capitale régionale freine le redéploiement de la population

Dans les neuf régions du groupe 2, la zone d'emploi de la capitale régionale prend un poids croissant dans la population régionale : il atteint 25 % en moyenne en 1999. Son dynamisme

freine le redéploiement de la population. En Basse-Normandie, la zone d'emploi de Caen-Bayeux concentre 35 % de la population de la région, alors qu'elle représente moins de 20 % de sa superficie. La capitale régionale enregistre souvent un des plus forts taux de croissance de la région, comme c'est le cas pour Orléans dans la région Centre. Dans cette région par ailleurs, à côté d'Orléans, les deux autres grandes zones d'emploi (Tours et Chartres) polarisent la croissance au détriment des autres territoires. Malgré le fort dynamisme relatif de leur capitale, un certain redéploiement intervient dans ces neuf régions du fait d'un desserrement urbain assez marqué. La plupart des grandes agglomérations de ces régions suivent le modèle général de l'étalement urbain, selon lequel le taux de croissance est plus élevé à mesure que l'on s'éloigne du centre. Dans ce groupe, les pôles urbains se développent à un rythme de 0,2 % par an en moyenne, contre 0,9 % pour leur périphérie. Mais, en dehors des aires urbaines, les effets du desserrement sont plus limités que dans le groupe précédent.

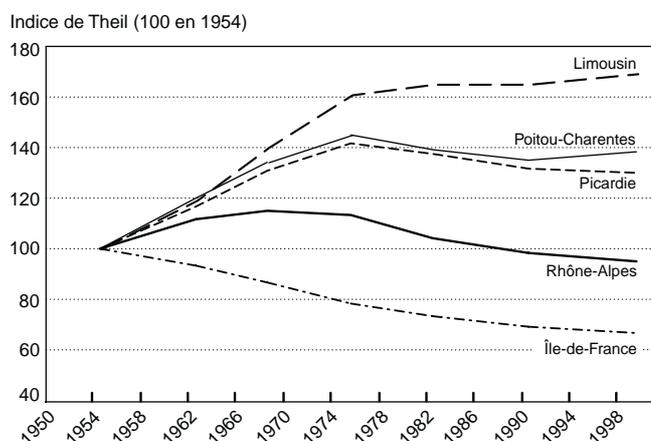
Dans toutes ces régions sauf la Corse, le poids démographique du rural isolé, qui était déjà relativement faible, diminue encore. Le taux d'évolution de cet espace est inférieur à celui de la région : l'écart avec le taux régional est en moyenne de 0,35 point. Il est cepen-

dant en train de se résorber : il était de 1,35 point entre 1968 et 1975.

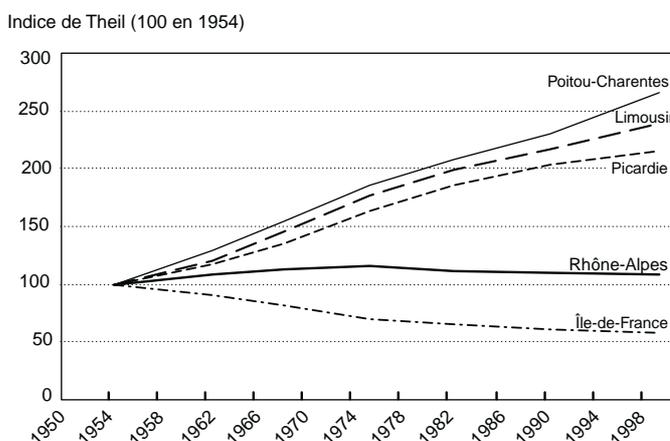
Dans quatre régions, une reprise de la concentration due à une périurbanisation limitée

Dans les quatre régions du groupe 3, la population se concentre de nouveau depuis 1990 : la Champagne-Ardenne et trois régions de l'Ouest, les Pays de la Loire, la Bretagne et le Poitou-Charentes. Les grandes agglomérations de ce groupe ne suivent pas le modèle général de l'étalement urbain. Les effets de la périurbanisation y sont plus limités. A l'intérieur de certaines agglomérations de ce groupe, la ville-centre est plus dynamique que sa proche banlieue. Les écarts de densité se creusent alors entre le centre et sa périphérie. C'est le cas de Reims et Troyes en Champagne-Ardenne, et de Nantes dans les Pays de la Loire. Dans d'autres cas, le pôle urbain se développe plus vite que sa couronne, ce qui accroît les écarts de densité entre ces deux territoires. Cette situation se retrouve dans des villes en expansion assez forte, comme Rennes pour la Bretagne, et Poitiers et La Rochelle pour le Poitou-Charentes. En Bretagne, les effets de l'étalement urbain dans les agglomérations de Brest et Lorient sont trop limités pour compen-

① a - Répartition de la population entre les communes



① b - Répartition de la population entre les zones d'emploi



Lecture : on mesure les inégalités dans la répartition spatiale de la population par l'indice de Theil (indice 100 en 1954). Cet indice est d'autant plus grand que la population est concentrée. Pour chaque groupe, on a tracé la courbe d'une région représentative, plus l'Île-de-France. Pour les régions de province, les courbes du graphique 1a sont "en cloche". La croissance initiale de la courbe traduit la période de fort développement des agglomérations et la fin de l'exode rural. La décroissance qui suit, dans la plupart des régions, correspond à la périurbanisation et à la répartition plus homogène qu'elle engendre. Pour les six régions les plus urbaines (groupe 1), les courbes du graphique 1b baissent à partir des années quatre-vingt. Cela traduit la stabilité, voire la baisse, du poids de la capitale régionale. Pour les autres régions, la forte croissance des courbes correspond au dynamisme de la capitale régionale et, dans certains cas, d'autres grandes villes.

Source : recensements de la population, Insee

ser la croissance des disparités entre le pôle et sa couronne à Rennes.

Au-delà des aires urbaines, les effets du desserrement se font peu sentir. En particulier, le rural isolé perd du terrain par rapport aux autres territoires. En Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne et Bretagne, il perd des habitants à un rythme encore assez soutenu (- 0,25 % par an). Dans les Pays de la Loire, sa croissance bien que rapide sur la dernière décennie (+ 0,25 % par an) reste très inférieure à celle de la région (+ 0,58 par an). Le fort dynamisme relatif de la capitale régionale par rapport aux autres zones d'emploi contribue également à la reprise de la concentration de la population. Sa zone d'emploi regroupe en moyenne près de 21 % des habitants de la région, contre moins de 17 % en 1962. Dans le cas du Poitou-Charentes, la zone d'emploi de Poitiers concentre plus de 24,5 % de la population contre moins de 21 % en 1962.

Dans trois régions, la population continue à se concentrer

En Limousin, Auvergne et Midi-Pyrénées, l'évolution est atypique puisque la population s'y concentre encore. Le Limousin et l'Auvergne sont des régions rurales : 55 % seulement de la population habite dans une aire urbaine. Leur population baisse assez nettement depuis les années quatre-vingt (- 0,18 % et - 0,1 % par an pour la dernière décennie). Les capitales régionales réussissent cependant à gagner de la population, notamment grâce à un solde migratoire positif. Le poids de la zone d'emploi capitale est prédominant dans ces deux régions, et il s'accroît régulièrement depuis 1962.

Dans le Limousin, la zone d'emploi de Limoges regroupe en 1999 plus de

39 % de la population régionale, contre 32 % en 1962. Cette zone ne représente pourtant que 17 % de la superficie régionale. En Auvergne, le poids de la zone d'emploi de Clermont-Ferrand progresse fortement, passant de 28 % de la population auvergnate en 1962 à 36 % en 1999.

Le cas de Midi-Pyrénées est très particulier. Cette région est moins rurale que les deux précédentes : plus de 6 habitants sur 10 vivent en effet dans une aire urbaine. La population s'accroît assez fortement, mais cette croissance est surtout due au développement de Toulouse. Ainsi, la population de la zone d'emploi de Toulouse croît à un rythme de 1,5 % par an depuis les années quatre-vingt, alors que dans le reste de la région, plus rural, la population reste stable. Par ailleurs, le poids des pôles urbains dans la population régionale s'accroît toujours, ce qui accentue le processus de concentration.

Pour comprendre ces résultats

Mesure de la concentration

La concentration est une mesure des disparités de densité entre les communes. L'indice de concentration retenu dans cette étude est l'indice de Theil :

$$T = \sum_i f_i * S_i * \ln(S_i)$$

avec :

f_i : part de la commune i dans la surface régionale,

S_i : densité relative de la commune i , $S_i = g_i / f_i$ où g_i est la part de la population régionale vivant dans la commune i .

Cet indice est un nombre positif. Sa valeur est d'autant plus grande que la répartition de la population est déséquilibrée. Ainsi, il

diminue si des habitants d'une commune la quittent pour une commune moins dense. La valeur en niveau de cet indice dépend du découpage du territoire utilisé. Cependant, on s'affranchit de cette dépendance en utilisant le découpage issu du recensement de 1990 sur toute la période étudiée.

Zonage en aires urbaines

Une **aire urbaine** est composée d'un pôle urbain (ville-centre plus banlieue) et d'une couronne périurbaine (communes qui envoient travailler dans l'aire plus de 40 % de leurs résidents actifs). Les aires urbaines constituent avec les communes multipolarisées l'espace à dominante urbaine.

L'espace à dominante rurale regroupe l'ensemble des autres communes. Il comprend :

- les communes sous faible influence urbaine ;
- les pôles ruraux ;
- les communes sous influence d'un pôle rural ;
- les communes rurales isolées.

Zones d'emploi

Le découpage du territoire en zones d'emploi s'appuie sur l'observation des déplacements domicile-travail. Une zone d'emploi est un espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements trouvent l'essentiel de la main d'oeuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Pour en savoir plus

« Recensement de la population 1999 - Les formes de la croissance urbaine », *Insee première*, n° 701, mars 2000.

« Recensement de la population 1999 - Évolutions contrastées du rural », *Insee première*, n° 726, juillet 2000.

« La population alsacienne mieux répartie », *Chiffres pour l'Alsace*, n° 42, décembre 1999.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2000

1 an, 60 numéros = 530 F (France)
80,80 €

663 F (Europe)
101,07 €

827 F (Reste du monde)
126,08 €

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel,
C. Dulon, A.-C. Morin,
S. Tagnani
Maquette : L. Jean
Code Sage IP00728
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2000

